



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2003

Ce compte-rendu reprend et développe le procès-verbal de séance
signé par les membres du conseil

Convocation : 18 janvier 2003

Affichage : 18 janvier 2003

Présents : M. AUBRY P., Mmes DE SEDE D., ESSERT S., M. GAGNEPAIN C.,
Mlle GROSERRIN A., MM HENRY P., LACHAT J.,
Mme LAURENÇOT R.-N., MM. MARTIN R., MEREDÉZ J.,
Mme MOUTARLIER M., MM. ROBERT M., SARRAZIN P.,
Mme SATORI M.-A., MM. TAILLARD J.-P., TUPIN J.-P.

Absents représentés : M. ROY J., représenté par M. MARTIN R.
M. RIZZON D., représenté par M. ROBERT M.

Absent : M. BARGOT J.-M.

Secrétaire de séance : M. HENRY P.

La séance est ouverte à 19h30.

ORDRE DU JOUR

I. FINANCES

I.1 – Restes à réaliser en dépenses d'investissement : information

Observant que plusieurs projets d'investissements, engagés en 2002, ne sont pas terminés le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de reporter les autorisations de dépenses pour ces chantiers dans les comptes 2003 : « restes à réaliser ».

I.2 – Contrat d'entretien des terrains de football 2003

Après débat, il a été décidé de solliciter tous les prestataires potentiels chargés de la tonte des terrains de football, avant d'engager une décision.

I.3 – Produits irrécouvrables

Le Maire fait part aux conseillers que plusieurs titres concernant des redevances d'ordures ménagères n'ont pu être recouverts par la Perception de Saint-Vit.

Ces produits irrécouvrables seront régularisés sur le compte 654 en dépenses de fonctionnement sur le budget communal 2003.

Vote, à l'unanimité, du conseil Municipal.

I.4 – Achats de poubelles

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'arrivée de quelques nouveaux habitants au village, il a été décidé de constituer une réserve d'une centaine de bacs pour les ordures ménagères.

II. INVESTISSEMENTS - TRAVAUX

II.1 – Pose d'une gaine pour éclairage public rue des Blotets

Décision est prise, à l'unanimité, de confier à E.D.F. la pose d'une gaine rue des Blotets dans la fouille réalisée pour le branchement EDF. Cette gaine permettra, ultérieurement, d'implanter un nouveau point d'éclairage public pour un montant de 134 €uros H.T.

II.2 – Acquisition d'extincteurs et de plaques d'information sécurité

Faisant suite au passage d'un expert, il est apparu qu'il convenait de mettre en place de nouveaux extincteurs dans les bâtiments publics communaux, en particulier dans le nouveau bâtiment de service.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à acquérir ces divers équipements après avoir mis les fournisseurs en concurrence.

II.3 – Construction d'un hangar communal : projet détaillé

Décision est prise, à l'unanimité, de réaliser un hangar destiné à stocker les gros équipements, gros engins, tracteur, remorque, ou fournitures encombrantes (palettes de sel, panneaux de signalisation, etc.).

Un projet est présenté au Conseil Municipal :

- Hangar avec bardage métallique de surface utile de 12 m x 20 m équipé d'un auvent et de portes coulissantes ;
- Préparation du terrain : décapage, empierrement, compactage de tout venant ;
- Réalisation de massifs en béton pour le soutènement, de bordures latérales en aggloméré béton, d'une dalle en béton armé et de seuils de porte ;
- Éclairage du local et raccordement au réseau d'eaux pluviales ;
- Hangar à implanter rue des Artisans sur terrain communal.

Offres mieux-disantes H.T. proposées :

- Hangar : offre mieux-disante proposée par la société Waltefaugle (28.000 €) ;
- Maçonnerie : offre mieux-disante proposée par la société Accobat (10.416 €) ;
- Plateforme : offre mieux-disante proposée par la société Accobat (17.425 €) ;
- Électricité - Divers : travaux estimés à 1.500 €.

Le Conseil Municipal entérine le projet dans ses composantes techniques et prestation contractuelle.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à déposer un dossier de demande de permis de construire.

La date de programmation de ce chantier, donc l'engagement des commandes, sera défini dans une séance ultérieure du Conseil Municipal.

II.4 – Travaux en forêt 2003

Sur la base d'une proposition établie par l'O.N.F, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de faire réaliser les travaux suivants :

- Investissement : entretien de cloisonnement, régénération naturelle, plantation de feuillus, travaux de dégagement manuels ;
- Investissement : broyage avant régénération naturelle ;
- Fonctionnement : entretien lamier route forestière.

Pour un montant de 9.211,40 €uros H.T.

II.5 – Coupes de bois 2003

Sur proposition de l'O.N.F., le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient les coupes de bois pour l'exercice 2003 :

- Régénération : 11R, 20R, 17, 18R ;
- Amélioration : 20A, 11P, 7A, 8 A, 9 et préparation.

L'essentiel sera vendu par adjudication, tandis que de l'affouage sera produit dans les parcelles 7A, 8A, et 9.

II.6 – Avenant de travaux : Société BTT

Des contraintes de sécurité imposent la mise en place d'un « encoffrement coupe feu de deux heures » dans les combles du bâtiment de service, autour d'un système d'extracteur d'air.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'avenant au bénéfice de la Société BTT pour un montant de 609,80 €uros H.T.

III. PERSONNEL

III.1 – Création d'un poste d'Adjoint Administratif en substitution d'un poste d'Agent Administratif

Prenant acte de l'avis favorable donné par la Commission Administrative Paritaire en ce qui concerne la promotion interne de Mme PARIS Anita au titre de la liste d'aptitude d'Adjoint Administratif, le Conseil Municipal, à l'unanimité, et sur proposition du Maire, décide :

1. De créer un poste d'Adjoint Administratif territorial en date du 1^{er} janvier 2003 ;
2. Le poste d'Agent Administratif qualifié est supprimé à cette même date ;
3. En conséquence, le Maire informe le Conseil Municipal que Mme PARIS Anita est nommée sur le nouveau poste d'Adjoint Administratif ainsi créé.

IV. DIVERS

IV.1 – Révision du POS-PLU de Grandfontaine : demande éventuelle de consultation

La Commune de Grandfontaine informe le Conseil Municipal qu'elle a engagé une procédure de révision du POS-PLU en décembre 2002.

Ainsi que le prévoit la réglementation, le Conseil Municipal manifeste le souhait d'être consulté concernant le projet de PLU en cours d'élaboration ainsi que sur le projet de PLU arrêté.

IV.2 – Enquête publique pour extension de carrière à Pugey : avis du Conseil Municipal

Sur décision du Préfet, une enquête publique a été engagée concernant une demande d'autorisation de « renouvellement et d'approfondissement » de la carrière de Pugey.

Observant que la Commune d'Avanne-Aveney s'inscrit dans le périmètre d'une consultation obligatoire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide après analyse du dossier transmis, d'émettre un avis favorable à la réalisation de ce projet.

Séance close à 21h30.

AUBRY P.

DE SEDE D.

ESSERT S.

GAGNEPAIN C

GROSPERRIN A.

HENRY P

LACHAT J

LAURENÇOT R.-N.

MARTIN R

MEREDEZ J

MOUTARLIER M

ROBERT M

SARRAZIN P

SATORI M.-A

TUPIN J.-P

M. ROY J

RIZZON D

TAILLARD J.-P